

Depuis le 3 juin, le label "indication géographique" protégée (IG), qui permettait aux produits agricoles de bénéficier d'une protection liée à leur territoire et aux méthodes locales de fabrication, est élargie aux produits manufacturés, dans le but de permettre aux entreprises de valoriser leurs savoir-faire et de se protéger des contrefaçons mais aussi pour apporter aux consommateurs une garantie sur l'origine et la qualité du produit acheté. Pour la Saône-et-Loire, quatre produits ont été inscrits sur la liste : les tapis et tapisseries contemporains de Moroges, réalisés à la main par la [MANUFACTURE DES TAPIS DE MOROGES](#) (T : 03.85.47.90.12) ; les sabots bressans ; les émaux bressans ; les meubles bressans.